



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Indemnisation d'un propriétaire suite à la perte de culture dans le cadre de travaux de réparation d'une fuite sur canalisation Parcelle A445 au Lieu-dit « Crabe » à SAINT VINCENT DE LAMONTJOIE

Madame la Présidente expose les faits suivants :

La Régie d'exploitation de l'Albret est intervenue le 26 juin 2023 sur la parcelle cadastrée A445 au lieu-dit « Crabe » sur la commune de Saint Vincent de Lamontjoie appartenant à Monsieur Jean-Marc LANTIN. Un glissement de terrain dû aux orages a provoqué une fuite sur une canalisation en PVC située sur le terrain pentu de Monsieur LANTIN à 1,80 m de profondeur. Ces travaux ont causé un dommage sur 50 m² de culture de tournesol.

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 25 novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat départemental EAU47, la possibilité d'indemniser un propriétaire pour perte de culture dans le cadre de travaux dans la limite de 800 € ;

CONSIDÉRANT la demande d'indemnisation du propriétaire de la parcelle A445 Monsieur Jean-Marc LANTIN en date du 1^{er} octobre 2023 ;

La Présidente :

DÉCIDE d'accorder à Monsieur Jean-Marc LANTIN une indemnisation de 50 € pour le dommage causé sur sa culture de tournesol suite à des travaux de réparation d'une fuite ;

CHARGE la Régie EAU47, exploitant du service d'eau potable d'appliquer la présente décision ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à Agen, le 17 octobre 2023

Pour extrait conforme au Procès-Verbal

La Présidente,
Geneviève LE LANNIC

